

# Foire aux questions

## « Mon parcours transition écologique »

### 1) Qu'est-ce que la formation « Mon parcours transition écologique » ?

« Mon parcours transition écologique » est une formation théorique et pratique qui donne à tous les cadres supérieurs de l'État, les clés de compréhension et les outils nécessaires pour s'engager concrètement dans la transition écologique.

### 2) Qui peut bénéficier de la formation « Mon parcours transition écologique » ?

Vous pouvez bénéficier de la formation « Mon parcours transition écologique » si vous êtes en position de cadre supérieur de l'État, quelles que soient vos fonctions ou votre ministère.

### 3) Quel est l'objectif de la formation « Mon parcours transition écologique » ?

La formation « Mon parcours transition écologique » vous permet de mieux comprendre les défis des crises écologiques (liées au climat, à la biodiversité et aux ressources) et les leviers d'action mobilisables, de vous projeter sur le terrain et, surtout, de mettre en place des actions en faveur de la transition écologique au quotidien dans vos fonctions.

### 4) Est-ce que « Mon parcours transition écologique » est une formation obligatoire ?

La formation « Mon parcours transition écologique » est une formation obligatoire. Vous devez suivre les 5 étapes avant la fin de l'année 2024.

Le responsable de la formation continue de votre pôle ministériel peut suivre l'état d'avancement de votre parcours grâce à l'émargement. Le pilotage national assuré par la DIESE rend régulièrement compte aux ministres.

## 5) Comment s'inscrire à la formation « Mon parcours transition écologique » ?

Vous pouvez vous inscrire à la formation grâce au courriel que vous avez reçu au début de l'année 2024 de la part du responsable de la formation continue de votre pôle ministériel, de votre administration centrale ou de votre service déconcentré. Vous y trouverez le lien vers le catalogue qui répertorie les étapes de formation auxquelles vous pouvez vous inscrire.

[Pour en savoir plus sur les modalités d'inscription](#)

## 6) Comment se déroule la formation « Mon parcours transition écologique » ?

La formation « Mon parcours transition écologique » se déroule en 5 étapes, comprenant 7 modules :

- Étape 1 : 1 atelier participatif de sensibilisation aux crises écologiques (3h30)
- Étape 2 : 1 atelier participatif de découverte des leviers d'action (3h30)
- Étape 3 : un ensemble de 3 conférences-débats (3h chacune)
- Étape 4 : 1 visite terrain (½ journée)
- Étape 5 : 1 atelier pour passer à l'action (3h30)

Les trois premières étapes (un atelier de sensibilisation aux 3 crises, un atelier de découverte des leviers d'action et 3 conférences-débats) permettent de **comprendre** les enjeux de la transition écologique ; la quatrième étape, une visite de terrain, permet de **se projeter** dans le concret ; la dernière étape permet de **passer à l'action**.

## 7) Comment valider la formation « Mon parcours transition écologique » ?

Pour valider la formation « Mon parcours transition écologique », vous devez participer aux 5 étapes de la formation (7 modules) et remplir les questionnaires prévus en fin d'étape.

## 8) Où a lieu la formation « Mon parcours transition écologique » ? Puis-je assister à la formation « Mon parcours transition écologique » à distance ?

La formation « Mon parcours transition écologique » a lieu au plus près de chez vous, dans un lieu ou plusieurs lieux indiqués dans le catalogue de la formation de votre ministère de référence.

Votre parcours de formation se déroule exclusivement en présentiel car cette modalité permet un travail collaboratif efficace et durable. Le présentiel fluidifie les

échanges et dynamise le groupe qui, ensemble, prend conscience des enjeux de la transition écologique. Grâce à cette formation en présentiel, vous êtes pleinement acteur de votre formation et des transformations qui adviennent dans vos fonctions.

## **9) Comment la formation « Mon parcours transition écologique » a-t-elle été conçue ?**

« Mon parcours transition écologique » est une formation de qualité et complète.

L'entièreté du programme se base sur des connaissances scientifiques éprouvées et dûment citées.

Le contenu pédagogique proposé répond à un cahier des charges précis, rédigé par un groupe d'appui et d'expertise scientifique (présidé par M. Luc Abbadie, professeur et chercheur à la Sorbonne, qui suit le projet depuis son origine).

Le contenu du programme s'inscrit enfin dans la démarche de planification écologique portée par le Premier ministre.

## **10) La formation « Mon parcours transition écologique » est-elle gratuite ?**

La formation « Mon parcours transition écologique » est une formation gratuite.

## **11) Qui organise la formation « Mon parcours transition écologique » ?**

La formation « Mon parcours transition écologique » est organisée par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État avec le concours du Secrétariat général à la planification écologique.

Des animateurs professionnels, relevant d'associations titulaires du marché de formation, sont mobilisés pour animer les deux premiers ateliers de la formation. Au cours de l'année 2024, des animateurs internes, agents ministériels volontaires et formés, prendront progressivement le relais pour animer les ateliers.

Les conférences-débats avec des experts du réseau scientifique sont proposées par le CNRS.

Les visites de terrain sont assurées par des acteurs locaux (communautés scientifiques, collectivités, associations, industries, syndicats...) engagés dans la transition écologique, volontaires sélectionnés par les conseils scientifiques territoriaux (CST) du CNRS.

## **12) Pourquoi le gouvernement lance-t-il cette formation ? Dans quel cadre la formation s'insère-t-elle ?**

La formation « Mon parcours transition écologique » répond à l'urgence d'agir face aux conséquences du changement climatique que nous ne pouvons plus nier. Elle s'articule avec les 15 mesures pour la transformation écologique de l'État qui vise notamment à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de l'État par rapport à 2022 et à les diviser par 5 en 2050. Elle prend aussi en compte les 5 grands enjeux environnementaux que sont le climat, la biodiversité, l'adaptation, les ressources et la santé.

La formation « Mon parcours transition écologique » participe à la fois à la transformation du fonctionnement de l'État et à celle de l'ensemble des services publics en donnant un cadre commun pour l'action en faveur d'une transition écologique juste et efficace. Elle s'inscrit dans la démarche de planification écologique portée par le Premier ministre, où l'État est amené à montrer l'exemple au travers de pratiques écoresponsables et d'une trajectoire de réduction de son empreinte environnementale.

## **13) Vous avez une question plus spécifique sur « Mon parcours transition écologique » ?**

Contactez votre référent ministériel régional responsable de votre formation.